



Les essais de pêche de poissons de récif vivants destinés à la restauration à Vanuatu font des vagues

William Naviti¹ et Francis R. Hickey²

Les premières expériences de pêche de poissons de récif vivants destinés à la restauration qui se sont déroulées à Vanuatu n'ont pas été sans soulever plusieurs problèmes. En avril 2001, le service des Pêches de Vanuatu avait autorisé une entreprise de Singapour à procéder à quelques essais limités pendant qu'il élaborait un plan de gestion des ressources halieutiques. Les expériences devaient se dérouler dans les zones de Port-Vila jusqu'à la Pointe du diable de Port Havannah, au nord d'Efate, et dans la Baie Lamén de l'île d'Epi.

L'entreprise a négocié l'accès à ces zones avec les collectivités locales. Des parcs ont été aménagés pour le stockage des prises. Les espèces visées étaient le napoléon et les mérours. Les méthodes de pêche étaient limitées aux pièges et à la ligne à main, et des narguilés ont parfois été utilisés pour mettre en place les casiers. Les pièges non appâtés ont été calés et camouflés à l'aide de roches. L'une des principales espèces de mérour ainsi capturées a été le mérour marron *Epinephelus fuscoguttatus*. Quelques *Plectropomus* ont également été prises, ainsi que diverses espèces accessoires.

Un problème a surgi au moment de la récupération des pièges : le poisson tentait de s'échapper en se jetant sur les parois en fil de fer, s'abîmant ainsi la bouche. La lésion s'infectait souvent. On a tenté d'y remédier en administrant aux poissons blessés des antibiotiques, mais la mortalité dans les parcs est restée très élevée.

Autre sujet d'inquiétude : la ciguatera (intoxication causée par la consommation de poissons de récif ayant ingéré un dinoflagellé toxique, soit directement, soit, dans le cas de carnivores, par l'intermédiaire de la chaîne alimentaire). Certains mérours deviennent ciguatoxiques à certaines époques et dans certaines régions de Vanuatu. Du poisson ciguatoxique provenant de certains pays insulaires a provoqué une augmentation en flèche des cas d'intoxication ciguaterique chez les consommateurs humains à Hong Kong (Sadovy, 1999). Les pêcheurs de Vanuatu sont généralement au courant de la présence de poissons ciguatoxiques dans leurs eaux, mais ils ont parfois été réticents à divulguer spontanément cette information lorsqu'on leur a proposé d'acheter leur poisson.

L'objectif à long terme de l'entreprise était d'acheter un navire de transport équipé de bacs pour transporter le poisson vivant jusqu'à la capitale, Port-Vila, et de stocker le poisson dans des viviers jusqu'à ce qu'elle ait rassemblé au total de 10 à 15 tonnes de poisson. Elle expédierait alors le poisson au marché des poissons de récif vivants à Hong Kong.

Le service des Pêches s'est toutefois ému du déroulement trop rapide des essais, alors que le plan de gestion n'avait pas encore été approuvé. Certains villages se sont en outre plaints. Les habitants étaient souvent partagés sur le point de savoir s'il convenait d'autoriser des étrangers à accéder à leurs récifs pour y pratiquer cette pêche. À Vanuatu, c'est la propriété coutumière des espaces marins qui prévaut : les communautés et les clans sont propriétaires de leurs zones de pêche côtière et ont le dernier mot quant à l'accès aux récifs.

Certains villageois se félicitaient de l'occasion qui leur était donnée de gagner de l'argent grâce à la pêche. D'autres s'inquiétaient des effets de cette activité sur leur pêche vivrière et artisanale ainsi que sur les écosystèmes de leurs récifs. Les sujets de mécontentement étaient variés :

- les poissons se blessaient dans les pièges et la mortalité qui en résultait dans les viviers était trop élevée;
- l'entreprise a parfois utilisé son propre équipage au lieu de faire appel à des pêcheurs locaux;
- les prises accessoires servaient à nourrir les poissons stockés dans les viviers au lieu d'être relâchées;
- les récifs étaient abîmés au moment du mouillage des pièges et de leur camouflage à l'aide de roches (aux dires de certains villageois, ces roches étaient du corail cassé par les plongeurs);
- la pêche faisait du tort au développement de la pêche sportive et du tourisme;
- l'entreprise n'a pas toujours tenu ses promesses, notamment en ce qui concerne l'indemnisation financière des populations locales.

En réaction, les membres d'une communauté ont retiré les pièges de l'eau jusqu'à ce que leurs préoccupations soient prises en compte. Les habitants d'un autre village ont tailladé le vivier pour libérer les poissons.

1. Directeur des ressources halieutiques, ministère des Pêches de Vanuatu, Private Mail Bag 045, Port-Vila (Vanuatu).

2. Coordonnateur national, International Marinelifelife Alliance, P.O. Box 1432, Port-Vila (Vanuatu).

Dans un village dont les membres n'arrivaient pas à s'accorder sur l'autorisation ou l'interdiction de cette pêche, un chef a déclaré tabou toute pêche sur les zones de pêche de son clan, afin d'interdire ces opérations.³ En l'occurrence, il craignait que la mise en place et la récupération des pièges n'abîment les récifs en cassant les coraux. Par contre, d'autres clans de la même communauté ont autorisé les opérations de pêche de poissons vivants sur leurs récifs.

Ces problèmes confirment la nécessité de mieux informer les populations des avantages et des inconvénients de ce mode de pêche particulier. Nombre des problèmes qui ont surgi ont tenu au fait que les membres et les chefs des communautés n'avaient pas reçu assez rapidement des informations concrètes sur cette activité. Ces renseignements auraient pu être communiqués par l'entreprise, par le service des Pêches de Vanuatu et les ONG concernées.

Soucieux d'évaluer la viabilité de cette pêche, le service des Pêches de Vanuatu a demandé au Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) de l'aider à effectuer des évaluations de référence des stocks de poissons de récif destinés à la restauration dans les zones soumises aux essais. C'est ce qui a été fait au milieu du mois d'août 2001 par des agents du service des Pêches de Vanuatu et son directeur, Moses Amos, par Being Yeeting, de la CPS, par Terry Donaldson et par Steve Why, de l'Alliance internationale pour la vie sous-marine. Ils ont concentré leurs études sur la zone de la Point du diable et de Port Havannah, au centre de l'archipel de Vanuatu.

Le rapport final de ces études n'a pas encore été publié, mais les premières constatations laissent à penser que l'insuffisance de la diversité et de l'abondance des mérous dans cette zone ne permet pas qu'une pêche de poissons de récif vivants vienne s'ajouter à la pêche vivrière et artisanale. Les napoléons ne sont pas non plus assez nombreux pour qu'on en envisage l'exportation.

Le service des Pêches a suspendu la délivrance de permis de pêche de poissons de récif vivants à Vanuatu, en attendant de connaître les recommandations qui seront issues de l'évaluation des stocks. Tous les essais ont été arrêtés depuis début juin 2001, époque à laquelle tous les poissons capturés au cours des essais ont été relâchés. Des évaluations des stocks seront également entreprises dans d'autres zones susceptibles de se prêter à ce type de pêche à Vanuatu.

Bibliographie

- Johannes, R.E. 1998. Government-supported, village-based management of marine resources in Vanuatu. *Ocean and Coastal Management Journal* 40:165-186.
- Sadovy, Y. 1999. Ciguatera : le problème persiste pour les négociants de poissons de récif vivants, les espèces de grande valeur marchande et les consommateurs de ces poissons à Hong Kong. *Ressources marines et commercialisation Bulletin de la CPS* 6:3-4.



3. À Vanuatu, la fermeture des récifs ou le décret d'un tabou par les clans et les communautés est un moyen fréquent de gestion communautaire des ressources marines (Johannes 1998).